

Année scolaire

2024 / 2025

Projet d'Accueil Individualisé

Médicament	
Alimentaire	

Les enfants suivant un régime médical spécifique et/ou ayant une allergie médicamenteuse ou alimentaire, peuvent être accueillis au sein des activités périscolaires et extra-scolaires, si un P.A.I. a été signé entre la famille, le médecin scolaire, l'école et la Mairie.

Chaque P.A.I. est à renouveler à la demande des parents au début de chaque année scolaire. Dans le cas d'un P.A.I. alimentaire lourd avec décision de la Mairie, les familles doivent fournir obligatoirement un panier repas, dans un sac isotherme avec pain de glace à déposer sur le lieu d'accueil.

Un tarif spécifique de 2.14 € est alors appliqué.

Nous soussignés,	, parents de l'enfant
Scolarisé dans l'école E	n classe de :
Adresse :	
Téléphone Père :	Téléphone Mère :
Email :	
☐ Je souhaite renouveler le P.A.I. de mon enfan	t
☐ Je ne souhaite pas renouveler le P.A.I. de mor	n enfant
Fait à20	

Signatures des responsables légaux :